

formation

Programme 2024

Le centre de formation de l'UCECAAP, créé en 2003, a pour mission de former les candidats postulants à l'inscription sur la liste des experts près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence et de proposer aux experts inscrits une formation continue conforme aux obligations légales rappelées ci-dessous :

Pour les réinscriptions quinquennales :

« Article 10-2° du décret du 23 décembre 2004 : la demande est assortie de tous documents permettant d'évaluer la connaissance qu'il a acquise des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien ainsi que les formations qu'il a suivies dans ces domaines. »

°Le centre de formation recommande aux experts inscrits sur la liste de la Cour d'appel en période quinquennale ou probatoire de suivre, au moins une fois pendant la période probatoire ou quinquennale selon le cas, les modules suivants :

- Modules 2, 3, 6, 11, 12, 13

°La participation à ces 6 modules sur 3 ou 5 années selon le cas, sera complémentaire à la formation quinquennale qui comporte 4 modules spécifiques proposés chaque année.

°Les traducteurs-interprètes, de la même façon, doivent suivre les modules suivants :

- Modules 1, 4, 5, 8, 11, 13, 15

Auxquels s'ajoutent deux modules spécifiques.

Les programmes de formation 2024 des candidats postulants

FORMATION DE BASE (en jaune, les 7 modules des postulants traducteurs-interprètes)

JANVIER	M00	Présentation de l'UCECAAP
FÉVRIER	M01	Organisation de la justice
	M02	Les mesures d'instruction La conduite de la procédure d'expertise
MARS	M03	La désignation de l'expert
	M04	Le statut de l'expert – La récusation
AVRIL	M05	Les règles de déontologie QCM 1 (1, 2, 3, 4, 5)
	M06	Les réunions d'expertise
MAI	M07	La communication des pièces et le principe de la contradiction
	M08	Le respect de la contradiction et du secret professionnel par l'expert
JUIN	M09	Les écrits de l'expert
	M10	Les appels en cause Les extensions de mission QCM 2 (6, 7, 8, 9, 10)
SEPTEMBRE	M11	L'expertise administrative
	M12	Le document de synthèse, le rapport
OCTOBRE	M13	L'expertise pénale
	M14	La rémunération de l'expert-Le délai de recours-La mise en cause de l'expert, le mémoire de frais
NOVEMBRE	M15	Initiation à l'expertise pénale QCM 3 (11, 12, 13, 14, 15)
	M16	Difficultés en cours d'expertise, prévention et gestion des conflits
DÉCEMBRE		Remise des attestations de réussite QCM 4 (non noté)

COÛT DE LA FORMATION

Postulants (formation de base)	900 €
Postulants redoublants (formation de base)	450 €
Postulants (formation complémentaire)	400 €
Postulants TI (formation de base)	250 €
Postulants TI redoublants (formation de base)	125 €
Postulants TI (formation complémentaire)	125 €
Experts inscrits mbres UCECAAP + mbres CECAAM	150 €
Experts inscrits non membres UCECAAP	500 €

FORMATION COMPLEMENTAIRE

Cette formation s'adresse aux candidats postulants à l'inscription sur la liste de la Cour d'appel qui remplissent les trois conditions suivantes :

- o Avoir réussi la formation de base
- o Ne pas être inscrit sur la liste de la Cour
- o Avoir formulé une demande d'inscription sur la liste

Deux journées spécifiques de formation complémentaire leur sont proposées portant sur la pratique de l'expertise civile et de l'expertise pénale, qui se déroulent en septembre/octobre à Aix-en-Provence et à Nice.

Les candidats postulants, inscrits à la formation complémentaire, ont la possibilité d'assister à toutes les formations de base qu'ils souhaitent.

Toutes les formations suivies sont validées par une attestation de présence.

INFORMATIONS GENERALES

Modalités de la formation des postulants :

Les séances se déroulent de 18h à 20h pour les pôles Ouest (Aix-en-Provence), Est (Nice) et Centre (Le Cannet des Maures) pour tous les postulants. La formation s'étend sur l'année civile. La date limite d'inscription est le 31/12/2023 sauf dérogation à l'initiative du responsable de pôle. Les dates des modules et le nom des intervenants sont accessibles sur notre site dans l'onglet « calendrier ». Chaque pôle (Ouest, Centre et Est) présente son propre calendrier.

- A l'issue de l'année de formation des postulants, séance solennelle de remise des attestations,
- 4ème QCM portant sur tous les modules (non noté)

<https://www.ucecaap.com/centre-de-formation>

Les programmes de formation 2024 des experts inscrits

Deux journées de formations quinquennales :

- à Aix-en-Provence en juin 2024
- à Nice en novembre 2024

Les thèmes seront communiqués ultérieurement.

Pour les traducteurs interprètes : des formations spécifiques sont prévues :

- Un module en ligne au cours de l'année (experts inscrits)
- En mars 2024 : formation en présentiel à Nice (postulants et experts inscrits) + QCM pour les postulants en formation initiale.

Pour les experts médecins : un cycle de formation est organisé à :

- La Faculté de Médecine – 27 bd Jean Moulin 13005 Marseille à raison de 4 jeudis par an de 18h à 20h30, d'octobre 2024 à janvier 2025
Contact : service de médecine légale : hafida.addoui@univ-amu.fr
- La Faculté de Médecine – 28 av. de Valombrose 06107 Nice, à raison de 4 à 6 demi-journées par an de 14h à 18h et 4 soirées par an de 19h30 à 21h30
Contact: alumni.v@chu-nice.fr et guilbaud.i@chu-nice.fr

Programmes 2024 à consulter sur le site <https://www.ucecaap.com/centre-de-formation>

RESPONSABLES DU CENTRE 2024

PRESIDENT DU CENTRE
Thierry BOREL

Trésorier
Lucien SIMONNET

Pôle OUEST (Aix-en-Pce)

Vice-président
Michel Théo FEIN

Responsable du pôle
Michel Théo FEIN

Animateurs
Marie-Bénédicte CHUFFART
Hélène MOZZI-RAVEL
Gilles RACOT
Fabrice TEBOUL

Pôle CENTRE (Le Cannet des Maures)

Vice-président
Lucien SIMONNET

Responsable du pôle
Lucien SIMONNET

Animateurs
Joseph GAGLIANO
Emannuel ALESSANDRINI

Pôle EST (Nice)

Vice-président
Sophie MUTTER-PUCETTI

Responsable du pôle
Sophie MUTTER-PUCETTI

Animateurs
Jean-Marc BOUCLIER
Philippe DARDY

**CENTRE DE FORMATION
MEDICAL OUEST**

Responsable du pôle
Pr Georges LEONETTI

Animateur
Anne-Laure PELISSIER

**CENTRE DE FORMATION
MEDICAL EST**

Responsable du pôle
Pr Véronique ALUNNI

Animateur
Christine SICART-TOULOUSE

**CENTRE DE FORMATION
DES TRADUCTEURS**

Responsable du pôle
Olivier JACQUOUTON

Animateur Postulants
Olivier JACQUOUTON

**FORMATION A
L'EXPERTISE PENALE**

Animateur
Gilles DEVILLERS

**Animateur de la Commission
pédagogique**

Animateur
Michel COULANGE

formation programme 2024

Centre de Formation

U C E C A A P

Maison des experts de justice

9 rue Francis Davso 13001 Marseille
Tél. : 04 91 33 04 04

Email : secretariat@ucecaap.com

Site internet : www.ucecaap.com

N° d'inscription du Centre de formation :
931311662